

Rapporteur : Mme FAURET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 03 AVRIL 2025**

oOo

**FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DE L'AVENTURE ET DE LA**  
**CREATION POUR L'ANNEE 2025 (1<sup>er</sup> JURY)**

oOo

**RAPPORT**

Sur proposition du 1<sup>er</sup> jury réuni le mercredi 19 mars 2025, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer comme suit le montant des bourses de l'aventure et de la création pour l'année 2025 :

- 700 € à Madame Charlotte ANNEREAU, demeurant au 37 avenue d'Alembert - 92160 ANTONY, pour son projet artistique « DE CAILLOU A CAILLOU » ;
- 800 € à Madame Anaïs DAURENSAN, demeurant au 4 rue Voltaire - 92160 ANTONY, pour son projet environnemental et scientifique « SEA PLASTICS » ;
- 600 € à Monsieur Anh Minh HUYNH, demeurant au 6 rue Mozart - 92160 ANTONY, pour son projet humanitaire « EVADEH HOA MAI ».



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 03 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois Avril à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 28 Mars 2025 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 42 présents à cette séance.

**PRESENTS** : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. ARJONA, Mme BERTHIER, Mme LEON, M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, Mme GALLI, Mme RAFIK, M. BENSABAT, Mme HUARD, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, M. HOBEIKA, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD, M. DOYEN, M. BESSEY, Mme RAMBAUT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Conseillers excusés ayant donné pouvoir :**

M. AIT-OUARAZ	à Mme BERTHIER	Mme ENAME	à M. COLIN
Mme EL MEZOUE	à Mme RAFIK	Mme LEMMET	à M. FOYER
M. PASSERON	à Mme PHAM-PINGAL	Mme SALL	à M. HOBEIKA

**Conseiller absent : M. PARISIS**

M. KALONJI est désigné comme secrétaire.

**La présente délibération a été adoptée par :**

48 voix POUR  
voix CONTRE  
voix ABSTENTION  
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

**OBJET : FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DE L'AVENTURE ET DE LA CREATION POUR L'ANNEE 2025 (1er Jury)**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement fixant les modalités d'attribution des bourses de l'aventure et de la création, adopté par délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2009 ;

Considérant la volonté de la ville d'attribuer des bourses à de jeunes antoniens de 16 à 25 ans présentant des dossiers de séjours à caractère sportif, de découverte, humanitaire ou de création artistique ;

Sur proposition du 1er jury réuni le mercredi 19 mars 2025,

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1<sup>er</sup> – Attribue les participations suivantes :

- 700 € à Madame Charlotte ANNEREAU, demeurant au 37 avenue d'Alembert – 92160 ANTONY, pour son projet artistique « De caillou à caillou » ;
- 800 € à Madame Anaïs DAURENSAN, demeurant au 4 rue Voltaire - 92160 ANTONY, pour son projet environnemental et scientifique « Sea Plastics » ;
- 600 € à Monsieur Anh Minh HUYNH, demeurant au 6 rue Mozart - 92160 ANTONY, pour son projet humanitaire « Evadeh Hoa Mai ».

ARTICLE 2 – Dit que les participations seront versées sous forme d'un premier acompte de 80%, le solde étant libéré à l'échéance de la réalisation et après l'exposition photos des Bourses de l'Aventure et de la Création.

ARTICLE 3 - Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au B.P. 2025

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme  
Maire

